



Ev@lang collège – Memento pour les chefs d'établissement

1. Diffusion de l'information

Les chefs d'établissement devront :

- informer les élèves et leurs parents de la tenue du test en ligne et de ses modalités ;
- mettre à disposition de l'équipe pédagogique l'ensemble des supports de présentation du test destinés aux élèves et téléchargeables depuis la plateforme de gestion du test ;
- veiller à leur bonne diffusion auprès des élèves.

2. Les outils

a. La plateforme de gestion du test

La plateforme de gestion du test permet la gestion administrative du test. Elle permet d'obtenir les codes élèves, de constituer les groupes et d'éditer les résultats.

Les chefs d'établissement pourront télécharger sur cette plateforme tous les documents nécessaires à la passation et à la préparation du test (courriers type pour les parents, tutoriel vidéo de présentation du test, note de cadrage pédagogique, diaporamas de présentation du test...). La plateforme de gestion est accessible à cette adresse : <https://evalangcollege.fr/>.

Tous les documents ressources sont mis à disposition sur la plateforme de gestion :

- la note de cadrage pédagogique ;
- le guide d'utilisation de la plateforme de gestion pour les chefs d'établissement ;
- le guide d'utilisation de la plateforme de gestion pour les référents académiques ;
- les supports de présentation du test destinés aux équipes pédagogiques et aux élèves ;
- le modèle de lettres aux familles et aux élèves ;
- les consignes de passation en salle.

b. La plateforme de test

La plateforme de test proprement dite permet à l'élève ayant reçu un code de passer le test. Les mentions informatives relatives au droit des données à caractère personnel sont également accessibles à tous depuis cette plateforme. La plateforme de test sera accessible à cette adresse : <https://test.evalangcollege.fr/>.

c. Une page Internet pour le choix des créneaux de passation

L'adresse de cette page peut être retrouvée dans les documents utiles mis à disposition des chefs d'établissement dans la plateforme de gestion du test.

3. Accès à la plateforme de gestion du test

Les chefs d'établissement reçoivent une notification de FEI par courriel (depuis l'adresse information@evalangcollege.fr) leur donnant accès à la plateforme de gestion comprenant l'adresse, l'identifiant et le mot de passe. À défaut de réception des codes d'accès, vérifier les courriels indésirables ou cliquer sur « mot de passe oublié » à partir de l'adresse de connexion à la plateforme : <https://evalangcollege.fr/>.

4. Sélection des créneaux de passation

En amont du test, les chefs d'établissement sélectionnent des créneaux de passation sur la page Internet dédiée (l'adresse de la page est accessible depuis la plateforme de gestion). Chaque académie, comme chaque établissement, disposera de 3 semaines de passation pour le test Ev@lang collège. Il est préconisé de prévoir un créneau de rattrapage (en cas d'absence d'élèves le jour du test par exemple).

À tout moment de la passation, chaque créneau aura une capacité maximale d'accueil des élèves qui sera fixée entre 1 600 et 5 000 élèves. Lorsque les créneaux auront atteint leur maximum, ils seront rendus indisponibles pour garantir la passation du test (un nombre d'élèves plus important engendrerait une panne des serveurs informatiques dédiés à Ev@lang collège et provoquerait une interruption du test).

Les chefs d'établissement pourront modifier leur(s) créneau(x) de passation dans la limite des disponibilités.

5. Élèves à besoins spécifiques

Il appartient aux chefs d'établissement de déterminer le type d'aménagement nécessaire parmi les quatre modalités proposées par Ev@lang collège et le recours à une tierce personne ou non. Il leur appartient également de fournir aux élèves concernés le code de passation correspondant à l'aménagement retenu :

- le test portant sur les trois compétences avec tiers-temps, avec ou sans tiers intervenant ;
- le test sans épreuve de compréhension orale (pour les élèves malentendants) ;
- le test sans épreuve de compréhension orale (pour les élèves malentendants) avec tiers-temps, avec ou sans tiers intervenant ;
- le test sans épreuve de compréhension écrite (pour les élèves déficients visuels) avec tiers-temps et avec ou sans tiers intervenant.

Aucune donnée relative au handicap ne sera accessible par FEI et ne figurera dans la plateforme Ev@lang collège.

6. Impression des codes nécessaires à la passation

Une fois les créneaux réservés et les besoins spécifiques des élèves identifiés, les chefs d'établissement impriment les listes de codes nécessaires à la passation. Pour faciliter la remise des résultats, les chefs d'établissement ont la possibilité de créer des groupes classes dans la plateforme de gestion.

7. Organisation matérielle du test

Les chefs d'établissement veillent au bon fonctionnement des outils numériques nécessaires à la passation du test (ordinateurs, casques) ; ils pourront s'appuyer sur le référent numérique de leur établissement.

Aucune installation préalable n'est requise, mais une connexion Internet, de préférence à haut débit, est nécessaire pour avoir accès à la plateforme de test. Bien que le test soit prévu pour tout type de support numérique, il est préférable d'utiliser des ordinateurs fixes plutôt que des tablettes pour un confort optimal de passation.

8. Passation du test

Les chefs d'établissement ou les professeurs en charge de la classe distribuent les codes aux élèves à leur entrée en salle de test. Une fois le masque de saisie complété par l'élève, l'appariement code/élève se fait automatiquement dans la plateforme de gestion. Si les chefs d'établissement ont créé des classes dans la plateforme, l'appariement élève/classe se fait également.

9. Fin du test

À l'issue du test, les chefs d'établissement

- affichent et impriment les résultats des élèves ;
- diffusent les résultats du test auprès des élèves et de leurs parents.